

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1020 DU 16 AVRIL 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA PENSÉE DE LA SEMAINE

«L'égoïste n'est pas celui qui vit comme il lui plaît, c'est celui qui demande aux autres de vivre comme il lui plaît ; l'altruiste est celui qui laisse les autres vivre leur vie, sans intervenir».

OSCAR WILDE

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS

ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

LE DÉMANTÈLEMENT DE
LA PROTECTION ET DE L' ASSISTANCE SOCIALE
S' ACCÉLÈRE ET LES
CONSERVATEURS DE DROITE ET DE GAUCHE
SONT PANIQUÉS

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 8

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 12

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 15

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 17

L'AGENDA page 19

Nombre de pages :21

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

wesleyAminata.

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

2 LA NATION N° 1020/ MERCREDI 16 AVRIL 2014

PAUVRE GUADELOUPE

En France, le conseil des ministres vient de le confirmer , le démantèlement de la protection sociale qui se payait par l'emprunt sans que les citoyens ne le savent s'accélère. Les prestations sociales vont encore une fois diminuer. Mais , dans la société internationale on ne vit plus à crédit sur le dos des autres car si la France peut emprunter aussi facilement c'est parce que les mécanismes libéraux favorisent les pays qui ont une bonne signature . L'épargne mondiale qui provient en grande partie des pays les plus pauvres a toujours été orientée vers des pays qui en ont le moins besoin . Le temps de la cigale est donc terminé. Les guadeloupéens qui sous la direction des conservateurs guadeloupéens de droite et de gauche de l'ordre colonial avaient tout misé sur le vivre avec l'assistance sociale de la France sont entrain de se mordre les doigts. Certains ne comprennent toujours pas que la France généreuse , c'est ce slogan que les défenseurs de l'ordre colonial avaient l'habitude d'employer pour favoriser la solidification de leur système , les fasse vivre un tel calvaire. Et ce ne sont pas les nominations de colonisés à des postes de direction dans le système français qui feront passer le goût de la pilule. Tout en continuant à pressurer ceux qui vivent avec difficulté, les français maintiennent à leurs fonctionnaires des avantages choquants comme la prime de vie chère et refusent de discuter avec les syndicats une juste politique des revenus . Les guadeloupéens, en tous cas ceux qui ont gardé de la lucidité et la raison, ne doivent pas baisser les bras et s'installer dans la morosité . Car c'est ce comportement que veulent leur imposer les français. Ceux qui croient à la Guadeloupe et aspirent à faire de notre pays un espace solide ou règnent liberté , solidarité et ou le travail est respecté doivent se réveiller et promouvoir cette nouvelle vision.

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LES DÉCLARATIONS DE MANUEL VALLS

Le premier ministre Manuel Valls a détaillé les mesures du pacte de responsabilité et de solidarité à la sortie du conseil des ministres, mercredi. Il prévoit notamment :

- 18 milliards d'économies pour l'Etat entre 2015 et 2017, 11 milliards pour les collectivités, et 21 milliards pour la protection sociale
- Le gel du point d'indice pour les fonctionnaires
- Le maintien des créations de postes dans l'Education nationale
- La non-revalorisation des prestations sociales, dont les retraites, jusqu'en octobre 2015. La revalorisation du RSA, du complément familial et de l'allocation de soutien familial est décalée d'un an.
- Les minimas sociaux ne sont pas touchés par ce gel
- Aucune remise en cause du smic
- Une mesure encore non dévoilée pour les contribuables les plus modestes dès le mois de juin .

LA CTU SALUE L' ACQUITTEMENT DE RUDY ALEXIS

Nous avons reçu ce communiqué de la CTU : « Le 31 Mars, sous la contrainte d'un mandat d'amener délivré par le Président de la Cour d'Assises d'Appel de Paris, il était jeté dans un avion avant d'être jeté dans les rues de Paris, ville où il n'avait jamais mis les pieds . Acquitté le 11 Avril, l'appareil judiciaire lui a tourné le dos après avoir prononcé le verdict. Aujourd'hui, Ruddy ALEXIS est encore hébergé par Monseigneur Jacques GAILLOT mais il n'a pas encore

réuni les moyens de son retour en Guadeloupe. Les témoins qui ont pu se rendre au procès, des militants anticolonialistes français, la communauté antillaise de Paris mettent tout en œuvre afin que Ruddy ALEXIS puisse regagner la Guadeloupe dans les meilleurs délais ».

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

LE PARLEMENT EUROPÉEN VOTE L' UNION BANCAIRE

Le Parlement européen a adopté mardi à une très large majorité un ensemble de textes complétant l'union bancaire, afin d'éviter que les faillites des banques de la zone euro ne soient supportées à l'avenir par les contribuables. Avec ce vote, "nous disposons d'un système véritablement européen pour superviser toutes les banques de la zone euro et traiter leurs faillites éventuelles", a réagi sur Twitter le commissaire européen chargé des services financiers, Michel Barnier. Les eurodéputés ont adopté trois textes mardi lors de la dernière session plénière de la législature, qui complèteront l'union bancaire après la mise en place de la supervision unique des banques de la zone euro, confiée à la Banque centrale européenne, et qui avait été adoptée l'an dernier. Le premier de ces textes est une directive sur le redressement des banques et la résolution des crises bancaires, qui établit des règles uniques pour les 28. Désormais, selon le principe du renflouement interne ou "bail-in", ce seront les créanciers et les actionnaires qui seront sollicités en premier lieu pour renflouer les banques ou supporter leurs défaillances, et non l'argent public. Cette directive est complétée par le mécanisme unique de résolution qui s'appliquera aux banques de la zone euro: il crée un conseil de résolution unique pour gérer la liquidation des banques, assorti d'un fonds de résolution commun abondé par le secteur bancaire. Ce texte avait donné lieu à d'âpres batailles entre les Etats et le Parlement, laissant craindre un moment qu'il ne serait pas adopté sous la législature actuelle. Enfin, la directive sur la garantie des dépôts, qui prévoit que les dépôts des épargnants soient protégés en cas de faillite bancaire à hauteur de 100 000 euros maximum, a été modifiée pour renforcer encore la protection des déposants, et faire en sorte notamment qu'ils puissent récupérer leur épargne dans un délai raccourci.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'IMPRESSION 3 D

Depuis quelques années, l'impression 3D ne cesse d'élargir son champ d'action et de se rendre plus accessible au grand public. On peut presager des révolutions dans de nombreux domaines. Alors que l'impression 3D d'aliments ou d'organes artificiels sont encore balbutiantes, celle de maisons est bien plus accomplie. La société chinoise Shanghai WinSun Decoration Design Engineering Co. a ainsi imprimé les pièces composant une dizaine de maisons en 24h, qui ont ensuite été assemblées. Ces bâtiments, qui mesurent 200 mètres carrés chacun, coûtent environ 30.000 yuans, soit près de 3.500 euros. Si ce chiffre avoisine celui du salaire annuel moyen chinois dans le secteur privé, il reste relativement bas à l'échelle du marché immobilier. Pour obtenir ce résultat, la société à l'origine du projet a utilisé une imprimante 3D aux dimensions titanesques : 32 mètres de long pour 10 mètres de large et 6,6 mètres de haut. Mais la véritable révolution de ces impressions 3D, en plus de la vitesse d'exécution, est « l'encre » utilisée pour fabriquer les maisons. Les matériaux qui la composent ne sont autres que des déchets et des surplus industriels provenant de chantiers ou d'usines désaffectées. La société prévoit de recycler de cette manière une centaine d'usines à travers tout le pays pour fabriquer d'autres maisons comme celles-ci. Shanghai WinSun Decoration Design Engineering Co. dit travailler sur ce projet depuis plusieurs années et possède 77 brevets nationaux qui y sont consacrés. Pour construire l'imprimante, il a toutefois fallu faire importer de nombreuses pièces puis l'assembler dans une usine de la ville de Suzhou, explique le dirigeant de la société, Ma Yihe. Ces maisons chinoises sont loin d'être un projet isolé de par le monde. Les projets liant impression 3D et immobilier fleurissent un peu partout, en Europe et aux Etats-Unis notamment. Dans la ville d'Amsterdam est actuellement construite une maison de 13 chambres, faite de briques de plastique recyclé, imprimées par une imprimante 3D nommée KamerMaker, traduire « Fabrique-Chambres ». Autre projet, aux Etats-Unis, le professeur Behrokh Khoshnevis de l'université de Californie du sud a lui aussi fabriqué une imprimante 3D capable de construire une maison en moins de 24h. Cette technologie diffère de celle utilisée en Chine par la méthode d'impression. Le machine développée en Californie « imprime » le bâtiment quand les maisons chinoises résultent de l'assemblage de pièce imprimées.

LUTTER CONTRE LES VOLS DES SMARTPHONES

Aux Etats-Unis, les plus grands groupes industriels impliqués sur le marché des smartphones ont annoncé la signature d'un accord visant à renforcer les mesures de sécurité antivols sur les terminaux mobiles. Sous l'égide de la CTIA (club des fabricants de terminaux mobiles), Apple, Google, HTC, Huawei, Motorola, Microsoft, Nokia et Samsung s'unissent pour que l'ensemble de leurs terminaux produits commercialisés au-delà de juillet 2015 comportent des mesures de dissuasion face à la montée des vols de smartphones aux Etats-Unis (on observe la même tendance en Europe). D'après ReCode, cet accord évoque en outre l'intégration de fonctionnalités déjà utilisées par Apple sur iOS 7, comme les « kill switch » (des outils permettant, à distance, de supprimer les données présentes sur l'appareil et de le rendre totalement inopérable) ou le démarrage des terminaux en passant par une procédure de double authentification. Cet accord entre les grands industriels survient sur fond de recrudescence des vols de smartphones avec violence. De nombreux Etats et municipalités réclament la mise en place d'un certain nombre de lois obligeant les industriels à généraliser les fonctionnalités de « kill switch ». Selon Mark Leno, sénateur de l'Etat de Californie engagé dans ce débat, « l'industrie du sans fil a franchi aujourd'hui une étape encore insuffisante pour lutter contre l'épidémie de vols de smartphones. Il y a seulement quelques semaines, ils faisaient savoir que cette approche était contreproductive. Je trouve encourageant qu'ils aient pu revoir leur jugement aussi rapidement, mais les propositions faites aujourd'hui ne sont pas suffisantes pour combattre la criminalité des rues et les vols avec violence impliquant des smartphones et / ou tablettes. »

TRAFIC PASSAGERS AU MOIS DE MARS

Le trafic de l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes confirme la tendance initiée depuis janvier 2014 en enregistrant une augmentation de 3,25% en mars 2014, soit 202 485 passagers accueillis contre 197 113 passagers en mars 2013. Toujours soutenu par la saison de croisière, le réseau « Europe » hors « Métropole » affiche la plus forte croissance avec 8 836 passagers supplémentaires, soit trois fois plus qu'en mars 2013. Le faisceau « France Hexagonale » est également en progression de + 1.9% avec près de 3 100 passagers additionnels. Les réseaux « Martinique -

Guyane » et « Caraïbes » accusent une baisse respective de 4,1% et 9,6% répartie sur l'ensemble du réseau régional à l'exception de la Dominique et d'Antigua qui continuent à progresser. Une partie de ce ralentissement est imputable au décalage des vacances de Pâques des académies de Guadeloupe et Martinique et à la baisse d'offre sur San Juan faisant suite au retrait d'American Eagle à compter d'avril 2013. Le réseau Amérique Nord est également en baisse de 3,2% sous l'effet d'une contraction de trafic sur Miami. L'activité fret affiche une baisse importante de 8,97% avec 1 407 tonnes de marchandises traitées (import et export). Au premier trimestre de l'année 2014, le trafic affiche une croissance de 4,97% avec 585 583 voyageurs accueillis.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

RENFORCER LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le 15 avril 2014, lors de l'ouverture mardi de la première réunion de haut-niveau du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement à Mexico en Mexique, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a appelé à un partenariat mondial pour le développement durable afin d'assurer une vie digne pour tous. « Alors que la date butoir de 2015 approche, nous devons tous redoubler d'efforts pour respecter nos engagements. Alors que nous élaborons un programme de développement pour l'après 2015, la communauté internationale doit soutenir les objectifs de l'avenir par le biais de partenariats mondiaux. Surtout, nous devons assurer que les moyens financiers sont à la hauteur de nos ambitions », a déclaré M. Ban. La réunion de deux jours rassemble plus de 1500 participants, dont plusieurs chefs d'État et de gouvernement, de ministres, de parlementaires et de dirigeants d'organisations internationales, d'entreprises et d'ONG. L'objectif principal de la réunion est de développer les engagements pris lors du quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui a eu lieu en 2011 à Busan, en République

de Corée. À Busan, la communauté internationale avait exprimé un engagement commun de renforcer la coopération pour réduire la pauvreté et pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. « Depuis nous avons réalisé des progrès considérables, mais nous n'avons pas fait assez », a expliqué le Secrétaire général, en ajoutant qu'il est nécessaire de renforcer la responsabilité, le caractère prévisible et la flexibilité de l'aide apporté par les pays. « Je salue les mesures prises par les pays en développement récepteurs de l'aide pour définir des stratégies de développement plus claires et pour assurer la responsabilité nationale par des systèmes de coordination et des mécanismes de contrôle des parlements. Cela contribue à renforcer la transparence et la responsabilité de l'ensemble des partenaires de développement. Mais il faut lutter davantage contre la corruption, améliorer la réglementation et engager la société civile », a déclaré M. Ban. Le chef de l'ONU a notamment cité le besoin de mobiliser des ressources au niveau national en élargissant la base d'imposition, renforçant l'administration fiscale, améliorant la gestion des industries extractives et renforçant la lutte contre les flux financiers illicites. M. Ban a indiqué qu'une transition est en cours dans les relations entre les donateurs et les bénéficiaires de l'aide au développement. La coopération entre les pays de l'hémisphère sud a connu une croissance considérable, ce qui ouvre de nouvelles perspectives. Lors de sa visite au Mexique, le Secrétaire général a rencontré le Ministre des affaires étrangères de ce pays, José Antonio Meade Kuribrena et il devait rencontrer le Président Enrique Peña Nieto plus tard dans la journée.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

HAÏTI : L'ASSOCIATION DES ÉCONOMISTES HAÏTIENS INTERVIENT SUITE AUX DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT MARTELY

L'économiste Eddy Labossière, président de l'Association haïtienne des économistes (Ahe), rappelle que le pays végète, depuis trois ans, dans un déficit budgétaire et que les recettes de l'Etat n'ont pas augmenté, puisque gangrénées par la fraude et l'évasion fiscales, ainsi que la non-production nationale. Pour Labossière, rien n'est nouveau pour le contribuable haïtien qui « a toujours été en situation alarmante ». Très pessimiste, vu la politique de l'actuel

pouvoir, Labossière estime que « la fin de la crise n'est pas pour demain ». Il souligne que « si les caisses de l'Etat sont vides » avec la composition pléthorique du gouvernement (43 ministres et secrétaires d'Etat), l'actuelle équipe au pouvoir n'est pas innocente. L'économiste propose que le pays change de modèle économique, applique une véritable politique de création d'emplois. Il préconise également de mettre la croissance au rendez-vous, sans écarter la possibilité de financer le développement.

LES RELIGIEUX D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES SOLIDAIRES DES DÉNATIONALISÉS

La Confédération Latino-Américaine et Caribéenne des Religieuses et Religieux (CLAR), a exprimé sa profonde préoccupation face à la situation des milliers de Dominicains d'ascendance étrangères frappés d'apatridie par l'arrêt 168-13. Réunis à Puerto España - Trinidad y Tobago - le 4 avril dernier, la CLAR, représentée par vingt-deux conférences nationales de religieux-ses de l'Amérique Latine et de la Caraïbe, a exprimé, à la société dominicaine et la communauté internationale, sa solidarité aux dénationalisés de l'arrêt 168-13. Les représentants de la confédération ont décidé de manifester leur position vis-à-vis de ce drame humain, qui les appelle à rester à l'écoute de Dieu qui leur parle solennellement pour demander à être proche de tous ceux et celles qui souffrent de toute forme d'exclusion, de violation de leurs droits, d'atteinte à leur dignité et de refus de leur citoyenneté, font-ils valoir. La confédération qui se dit attentive au processus initié par le Président Danilo Medina en vue d'une issue humanitaire et juridique à cette violation de droits fondamentaux, espère qu'une solution légale, respectant les droits des plus faibles, sera trouvée toujours selon les lois dominicaines. « En tant que filles et fils d'un même père et, par conséquent, en tant que frères et sœurs, la CLAR nous invite à prier Dieu, pour que nous puissions surmonter, une fois pour toute, cette crise et, en même temps, répondre aux droits et aux espoirs des descendants d'immigrants qui, comme tous les peuples, attendent la bonne nouvelle de l'application effective des lois équitables et inclusives ». Comme le souhaite le Dieu de la vie, révélé en Jésus de Nazareth, qui était venu pour défendre les vulnérables qui, dans leur propre pays, étaient considérés comme des étrangers, pour leur restituer la dignité, dans l'acte généreux de son amour gratuit, tel qu'illustré par la parabole du bon Samaritain (Luc 10, 25-37). Au nom de ce Dieu de la vie et de son

amour gratuit, une société ne peut pas condamner en périphérie une partie d'elle-même, précisent les religieux, ajoutant avoir été particulièrement attentifs aux paroles et gestes du Pape François, à l'occasion de la Journée Mondiale des migrants, le 5 août 2013, dont ils font le port-parole : "Aujourd'hui un peu partout, nous réclamons une plus grande sécurité. Mais, jusqu'à ce que l'exclusion et l'inégalité soient disparues au sein d'une société et parmi les différents peuples, il sera impossible d'éradiquer la violence". "Nous dénonçons la violence sur les pauvres et les peuples pauvres mais, sans inégalité d'opportunités, les diverses formes d'agression et de guerre qui se sont rencontrées dans un mélange de culture qui, tôt ou tard, provoquera leur explosion. Lorsque la société - locale, nationale ou mondiale - quitte en périphérie une partie d'elle-même, on ne parlera pas de programmes politiques ni de recours policiers ou d'intelligence qui peuvent assurer indéfiniment la tranquillité" (Exhortation Apostolique Evangelii Gaudium, 59)". Les religieux invitent les dénationalisés à compter sur leur prière et leur solidarité, et sur le Bon Dieu, « le Père de toutes et de tous, qui nous appelle à construire des communautés fraternelles et solidaires ».

LE NOUVEAU COSTA RICA

Après avoir remporté de façon surprenante et contre tout pronostic le premier tour des élections générales au Costa Rica, bien qu'il n'ait pas obtenu la majorité nécessaire, Luis Guillermo Solís, du Parti Action Citoyenne a été élu président de ce pays centraméricain au second tour . Pour la première fois en plus d'un demi siècle, un parti non traditionnel a été porté à la présidence du Costa Rica. Ce parti a été fondé il y a 13 ans pour faire face aux deux partis qui s'alternaient au pouvoir : Le Parti Libération Nationale et le Parti Unité Sociale chrétien, conservateur. Le nouveau président qui prendra possession de sa charge, le 8 mai prochain a dit « Nous marcherons sur la route de l'honnêteté, de l'équité...le peuple du Costa Rica a décidé de changer". Le président élu veut augmenter les dépenses sociales pour réduire la pauvreté et la faim, résultant des politiques néolibérales appliquées ces dernières années par le Parti Libération Nationale. Ce ne sera pas une tâche facile. Il trouve un pays qui a un déficit budgétaire de 6% du PIB et une dette extérieure de 60% du PIB. Son parti aura seulement 13 des 57 sièges d'un Congrès très divisé. Cependant nombreux sont ceux qui ont confiance dans la sérénité, la diplomatie et la capacité de Luis

Guillermo Solis qui est un grand connaisseur de la réalité politique de son pays et de l'Amérique Latine et qui se définit comme un «intégrationniste par vocation ».

MONDE ARABE

VERS UNE OTAN ARABE

Le Conseil de coopération du Golfe a invité le Maroc et la Jordanie à se joindre à lui pour former une alliance militaire. En 2012, le CCG avait versé 5 milliards de dollars aux deux monarchies pour qu'elles le rejoignent. Il s'agit cette fois d'aller plus loin et de placer les différentes armées sous un commandement joint, placé sous l'autorité du prince Mutaib bin Abdullah, ministre de la Garde royale saoudienne. La question de la participation égyptienne reste ouverte, malgré son régime politique républicain. Cette alliance militaire, qui réunirait tous les États pro-US arabes avait été annoncée en décembre par le secrétaire états-unien à la Défense Chuck Hagel. Elle devrait être équipée par les USA en vertu d'une dérogation spéciale accordée par le Congrès pour lui vendre des armes sophistiquées. Depuis 2004, le CCG est partenaire de l'Otan au sein de l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI). La difficulté principale pour réaliser cette alliance était la question de la colonisation de la Palestine, Washington étant un soutien indéfectible de Tel-Aviv. Cependant, en novembre 2013, le président israélien Shimon Peres s'est exprimé secrètement par vidéo-conférence devant le Conseil de coopération du Golfe [1]. Les États sionistes arabes ont alors convenu qu'ils partageaient le même ennemi qu'Israël : les chiites et l'Iran.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

Les Bourses asiatiques progressent ce mercredi matin après la publication d'une croissance chinoise légèrement supérieure aux attentes pour le 1er trimestre... A Tokyo, l'indice Nikkei rebondit de 2,7% peu avant la clôture, tandis que Hong Kong progresse de

0,7% en séance, le Shanghai Composite prend 0,1%, Taiwan avance de 0,1% et Séoul est stable (+0,05%). Enfin, Sydney grimpe de 0,6%, Singapour prend 0,2%, et Bombay (indice BSE Sensex) est stable (+0,03%). A noter cependant que les progressions des indices étaient plus fortes en début de séance, mais que les tensions croissantes entre la Russie et l'Occident autour de l'Ukraine ont freiné les ardeurs des investisseurs...Ce matin, l'actualité chinoise l'a donc cependant emporté sur les inquiétudes entourant le dossier ukrainien... Le Bureau des statistiques a fait état d'une hausse du PIB de 7,4% au 1er trimestre, en ralentissement par rapport au trimestre précédent (+7,7%). Toutefois, ce chiffre est ressorti légèrement supérieur aux attentes du marché, qui tablait sur une progression de 7,3%, voire moins... D'autres indicateurs publiés ce matin offrent cependant une perspective plus mitigée, et entretiennent les espoirs de futures mesures de soutien gouvernementales. La production industrielle a légèrement accéléré en mars, en hausse de 8,8% après +8,6% en février, mais elle reste en deçà des attentes du marché (+9%). Les investissements en capital fixe (BTP, infrastructures...) ont aussi progressé moins vite que prévu au 1er trimestre à 17,6% après +17,9% en février et +18,1% attendus. Hier, les investisseurs s'étaient aussi inquiétés d'un plongeon de 19% pour la distribution de nouveaux crédits en mars sur un an, et d'un ralentissement de la progression de la masse monétaire M2 chinoise (+12,1% en mars après 13,3% en février).

ÉTATS UNIS

Wall Street termine en nette progression, dopée par une croissance chinoise meilleure qu'anticipée au premier trimestre et par de solides chiffres de la production industrielle américaine en mars. Le Livre Beige de la Fed a par ailleurs confirmé la reprise de l'économie américaine après un léger passage à vide suite aux mauvaises conditions météorologiques du début d'année. Janet Yellen a également rassuré les opérateurs. Les derniers résultats de Yahoo! ont également soutenu la tendance. Google, IBM ou encore American Express dévoilent leurs résultats après la clôture. Le DJIA s'adjuge finalement 1,00% à 16.425 pts, tandis que le Nasdaq prend 1,29% à 4.086 pts. Le S&P500 gagne enfin 1,05% à 1.862 pts. Selon les conclusions du Livre Beige de la Fed, l'activité économique a continué à croître à travers le pays entre la fin février

et début avril. Huit régions font état d'une amélioration de modeste à modérée de l'activité.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en hausse jeudi, à la faveur d'un rebond technique favorisé par des chiffres rassurants en provenance de Chine où la croissance a ralenti moins que prévu au premier trimestre. À Paris, le CAC 40 a regagné 1,39% à 4.405,66 points au lendemain d'un recul de 0,89%. Le Dax allemand s'est adjugé 1,57% et le Footsie britannique 0,65%, tandis que Milan et Madrid surperformaient avec des gains de 3,44% et 1,63%. L'indice paneuropéen FTSEurofirst 300, en baisse de 0,96% mardi, a repris 1,18% et l'EuroStoxx 50 1,54%. Publiée dans la nuit, la statistique de la croissance chinoise au premier trimestre a dissipé les craintes d'un ralentissement trop brutal de la deuxième économie mondiale. A 7,4% en rythme annuel, la croissance est certes à son plus faible niveau depuis 18 mois mais elle a néanmoins dépassé les attentes, avec en outre des indications encourageantes au mois de mars.

CHANGE

L'euro se stabilisait face au dollar mercredi, les cambistes effectuant quelques achats à bon compte après plusieurs séances de baisse du fait de commentaires de la Banque centrale européenne (BCE) et des tensions en Ukraine. Vers 16H00 GMT, l'euro s'échangeait à 1,3811 dollar, contre 1,3813 dollar mardi à 21H00 GMT. L'euro s'appréciait face au yen, à 141,28 yens, contre 140,80 yens mardi soir. Le dollar aussi montait face à la monnaie japonaise, à 102,30 yens contre 101,94 yens la veille au soir. L'euro bénéficiait d'un regain "de la demande des investisseurs" qui sont attirés par la valorisation attractive des actifs européens, et surtout de la monnaie unique après un accès de faiblesse, commentait Jonathan Sudaria, analyste chez Capital Spreads. Vers 16H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro, à 82,25 pence pour un euro, après avoir atteint vers 15H15 GMT 82,20 pence, son niveau le plus élevé depuis le 6 mars. La livre progressait également face au billet vert, à 1,6791 dollar pour une livre. La monnaie helvétique baissait face à l'euro, à 1,2179 franc suisse pour un euro, ainsi que face au dollar, à 0,8818 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2220 yuans pour un dollar, contre 6,2210 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.301,50 dollars au fixing du soir,

contre 1.298 dollars mardi soir.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole new-yorkais ont terminé près de l'équilibre mercredi à New York, après avoir nettement fluctué entre la crainte d'une escalade des tensions en Ukraine et l'annonce d'un bond des réserves de brut aux Etats-Unis. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en mai a grappillé 1 cent sur le New York Mercantile Exchange (Nymex) pour s'établir à 103,76 dollars. A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juin, dont c'est le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, a terminé à 109,60 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en hausse de 24 cents par rapport à la clôture de mardi. La crise ukrainienne a, en première partie de séance, alimenté une nette hausse des prix du pétrole.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT

LE CONJOINT SURVIVANT

Seul le conjoint non divorcé au moment du décès hérite de son époux, il est conjoint successible. (art 732 code civil) Les droits du survivant dans la succession de son conjoint décédé dépendent des autres héritiers existants. Lorsque le conjoint est en concours avec des enfants du défunt, il a le choix entre recevoir un quart des biens du défunt en pleine propriété, ou bénéficié de l'usufruit de la totalité des biens du défunt. (Art 757 code civil). S'il choisit le quart des biens en pleine propriété, les enfants auront vocation à recevoir les trois-quarts restant. Ce choix permet au conjoint survivant de recevoir des biens en pleine propriété, après partage de l'indivision successorale, et de pouvoir donc librement disposer des biens, contrairement à l'usufruit. Ce choix fait d'abord naître une indivision entre le conjoint et les enfants qui ne prendra fin que par un partage. L'indivision peut être une situation peu confortable puisque plusieurs personnes ont les mêmes droits sur un même ensemble de biens, la gestion est donc plus difficile. S'il opte pour l'usufruit de l'ensemble, les enfants bénéficieront alors de la nue-propriété de cet ensemble. Traditionnellement, le propriétaire d'un bien a

trois prérogatives sur ce bien, il peut l'utiliser, en percevoir les fruits, et en disposer. Il peut aussi dissocier ces prérogatives, pour en accorder certaines à une autre personne, c'est un démembrement de propriété. Le propriétaire qui concède à un tiers l'usufruit du bien, lui donne le droit d'user du bien et d'en percevoir les fruits, sans pouvoir en disposer. L'usufruitier a donc le droit d'utiliser le bien et de le louer, sans pouvoir le vendre. Dans ce cas, le propriétaire est alors appelé nu propriétaire, il ne peut plus exercer l'intégralité de ses prérogatives, et doit respecter les prérogatives octroyées à l'usufruitier. Il retrouvera la plénitude de son droit de propriété à la fin de l'usufruit. Le survivant en optant pour l'usufruit bénéficiera donc de ces prérogatives, et ce, pendant toute sa vie. Les biens concernés ne sont pas la propriété du survivant, mais la propriété des enfants du défunt, les nus propriétaires. Ils retrouveront l'intégralité de leurs prérogatives de propriétaire sur ces biens, au décès du conjoint survivant, l'usufruit du conjoint survivant étant viager. L'usufruit sur les biens existants permet au survivant de continuer à utiliser les biens qu'il détenait avec son époux, ou que son époux détenait seul et les enfants nus propriétaires ne peuvent pas vendre les biens sans l'accord du survivant usufruitier. Il conserve donc ses conditions de vie. Il est évident par exemple, que si la succession n'est composée que d'un terrain non bâti laissé à l'abandon, le choix de l'usufruit ne sert à rien. Rappelons que l'usufruit comprend le droit de se servir d'un bien (usus) et le droit de jouir de ce bien (fructus), c'est-à-dire d'en recevoir les revenus ou les loyers. Avoir l'usufruit d'un terrain qui ne donne pas de revenus, c'est finalement ne rien avoir du tout. En revanche, disposer de l'usufruit d'un appartement est beaucoup plus intéressant dans la mesure où l'usufruitier peut habiter l'immeuble, sa vie durant, ou encaisser les loyers si l'immeuble est loué. Le choix de l'usufruit permet donc de subvenir au conjoint survivant et de ne pas priver les enfants de leur part d'héritage qu'ils retrouvent en pleine propriété au décès de leur second parent. Par définition, l'usufruitier perd la libre disposition du bien. Il ne peut qu'en percevoir les revenus sans pouvoir en revendre une partie. Le démembrement de propriété fait naître des droits différents au profit de plusieurs personnes sur un même bien. L'usufruitier souhaite utiliser le bien et percevoir les fruits, alors que le nu propriétaire attend la fin de l'usufruit pour recouvrer la propriété de son bien. Des conflits peuvent émerger en cas de mésentente entre elles. C'est un obstacle de taille quand il s'agit, par exemple, d'un portefeuille de valeurs mobilières (compte

titres). Le conjoint survivant ne peut pas gérer son portefeuille avec efficacité. Il ne pourra le faire qu'avec le consentement des nuspropriétaires. Un consensus sera difficile à trouver : le conjoint survivant, usufruitier, perçoit les intérêts alors il va vouloir favoriser les placements à haut rendement qui peuvent être risqués. A l'inverse, les enfants qui recevront le capital lors du décès du deuxième époux, préfèrent les placements sans risque qui n'entameront pas le capital. Pour éviter cette mésentente, l'usufruit peut être converti en rente viagère à la demande des nuspropriétaires ou du survivant. (art 759 code civil). Une solution : la convention de quasi-usufruit (Article 587 du Code Civil). La convention de quasi usufruit permet au conjoint survivant de dépenser les comptes bancaires ou vendre les portefeuilles titres comme s'il en était propriétaire avec toujours l'obligation de rendre l'équivalent à l'extinction de l'usufruit, c'est-à-dire à son décès. Cette restitution peut se faire en nature ou en valeur. Elle est égale au minimum aux liquidités reçues dans la convention. Elle atténue la pression fiscale puisqu'elle énonce dans un acte les comptes bancaires et valeurs mobilières appartenant à l'époux prédécédé. La double imposition est donc évitée.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent .

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2012, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel,

l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

FÉVRIER 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en février 2014:68 810 (+0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 (- 3,9 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

AGENDA DU MOIS D 'AVRIL 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de mars 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de mars 2014.

AVRIL 01

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

AVRIL 05

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014. • Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS. • Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

AVRIL 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

AVRIL 12

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

AVRIL 15

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.
- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

AVRIL 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

AVRIL 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

AVRIL 30

- Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012.
- Sociétés

soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes. • Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue.

- Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n° 1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) .

LA NATION À VOTRE SERVICE